



Canadian Sheep Breeders' Association

RR 2, Site 7, Box 46 Bluffton, AB T0C 0M0

Appels sans frais : 1-866-956-1116 Téléc. : 1-877-207-2541

office@sheepbreeders.ca

www.sheepbreeders.ca

La Société Canadienne des Éleveurs de Moutons

Nouvelles de la SCÉM : Été 2014

Classique canadienne du mouton :

La Classique 2014 aura lieu au parc des expositions de Ancaster (630 Trinity Rd. S, Ancaster, ON L0R 1R0) du 10 au 12 juillet 2014. Cette année, 61 exposants provenant de sept provinces présenteront 368 moutons. Les 15 races suivantes seront présentées à la parade d'animaux (11 juillet) et à la vente (12 juillet) : Border Leicester, Arcott canadienne, Charollais, Dorper, Dorset (avec et sans cornes), Hampshire, Ile de France, Lincoln, North Country Cheviot, Oxford, Rideau Arcott, Shropshire, Southdown, Suffolk et Texel.

Le catalogue de la Classique 2014 a été envoyé le 12 juin à tous les membres canadiens de la SCÉM ainsi qu'aux éleveurs non membres du Manitoba, de l'Ontario et du Québec qui ont acheté des ovins enregistrés en 2012, 2013 ou 2014. Ce catalogue est également publié sur le site de la SCÉM. On y trouve de l'information sur chaque animal inscrit, un horaire des activités, des renseignements au sujet de la journée de sensibilisation de l'OSMA, des annonces publicitaires payées par les producteurs et les commanditaires, ainsi qu'une liste de lieux d'hébergement.

Un concours de tonte aura lieu dans le cadre de la Classique. Les toisons blanches et naturellement colorées provenant de moutons de toutes les provinces canadiennes peuvent être inscrites. Les classes comprennent la Laine fine, la Laine longue, les Autres races « down », les Autres laines de spécialité et les Laines de sujets croisés. Pour plus d'information sur le concours de toisons, veuillez communiquer avec Ron Gates au 519-674-2676.

Le jeudi 10 juillet, le spectacle junior débutera par un contrôle vétérinaire à 8 h et sera suivi de l'exposition générale de la Classique. Les jeunes âgés de 9 à 21 ans provenant de partout au Canada sont invités à y participer. L'exposition compte trois classes de démonstration d'habileté à montrer les animaux, ainsi que des classes sur la conformation pour les brebis reproductrices et les agneaux de marché. Les inscriptions et les questions peuvent être adressées à Josh et Melissa Groves, 545 Hwy 54, Brantford, ON N3T 5L9 ou vangroffarms@hotmail.com.

Un banquet provincial où sera servi de l'agneau aura lieu le vendredi 11 juin à 19 h 30. Veuillez réserver vos billets (35 \$ pour les adultes, et 20 \$ pour les enfants âgés de 5-12 ans) en communiquant avec Jim Groves à vangro@hotmail.com ou au 519-752-8552.

Avis à tous les consignataires : Veuillez vérifier que les tatouages et/ou les étiquettes des animaux concordent avec vos dossiers d'enregistrement avant de quitter votre ferme. Les formulaires d'inscription doivent être signés pour le transfert et présentés lors de l'inspection. Les animaux non accompagnés de documents d'enregistrement ne seront pas admis à l'exposition ou à la vente. Veuillez contacter Lorna Woolsey au 1-877-833-7110, poste 306, pour remplir le formulaire d'inscription avant la fin de juin.

Code de pratiques pour le soin et la manipulation des moutons :

Le 18 décembre 2013, la Fédération canadienne du mouton (FCM) et le Conseil national pour le soin des animaux d'élevage (CNSAE) ont annoncé la parution du nouveau Code, qui est disponible en version électronique au www.nfacc.ca/codes-of-practice/sheep.

Le code applicable aux moutons figure au nombre des codes de pratiques qui constituent des « lignes directrices nationales sur le soin et la manipulation des animaux d'élevage. Ils sont notre conception, au Canada, des exigences et des pratiques recommandées en matière de soins aux animaux. Les codes favorisent des pratiques de gestion et de bien-être rationnelles à l'égard du logement, du soin et du transport des animaux, ainsi que d'autres pratiques d'élevage ».

L'une des exigences mentionnées dans le code se lit comme suit : « La queue coupée doit couvrir la vulve de la brebis et avoir une longueur équivalente chez le bélier. La queue ne doit pas être coupée plus haut que l'extrémité distale du pli sous-caudal. ». Les éleveurs de moutons de race sont souvent sous les feux de la rampe lors des expositions et les ventes d'animaux, d'où le besoin d'être conscient des exigences au sujet de la caudectomie. Durant la Classique 2014 qui se tiendra à Ancaster, un vétérinaire expliquera aux producteurs les longueurs de queue à respecter lors de la caudectomie. Des photos de caudectomie tirées du Code seront disponibles pour référence.

La SCÉM recommande que tous les éleveurs de moutons se familiarisent avec le *Code de pratiques pour le soin et la manipulation des moutons*.

Bourse :

Une fois de plus, la SCÉM offre une bourse annuelle de 500 \$ aux étudiants inscrits dans un programme universitaire ou collégial et qui sont membres de la SCÉM ou sont des enfants/petits-enfants de membres de l'association. Le formulaire de demande peut être consulté sur le site Web de la SCÉM. Les demandes devront parvenir au bureau de la SCÉM au plus tard le 1^{er} août 2014.

L'intégrité du troupeau national :

La confirmation de la filiation fait partie intégrante du maintien de l'intégrité de l'industrie ovine pur-sang au Canada. La SCÉM demande la confirmation de la filiation de chaque 500^e animal soumis pour enregistrement. Selon un amendement constitutionnel qui a reçu l'approbation du gouvernement en octobre 2012, la SCÉM accordera une année complète pour la réalisation du test. Si le test de filiation n'est pas achevé dans l'année suivant le dépôt de la demande, tous les documents d'inscription fournis par l'éleveur pourront être conservés jusqu'à ce que ce dernier respecte les exigences du test. Les éleveurs qui n'ont pas respecté les conditions de la demande de test de filiation depuis octobre 2012 doivent entreprendre les démarches pour faire réaliser le test dans les plus brefs délais. Si l'animal d'origine ne peut être testé, un animal de substitution peut être choisi; il fut simplement communiquer avec Lorna Woolsey au 1-877-833-7110, poste 306. Une fois que la filiation est confirmée, la SCÉM accorde une subvention de 100 \$ servant à défrayer les coûts du test de filiation.

Un retard de six mois est survenu dans la réception des résultats de test à cause du transfert de propriété du laboratoire de tests d'ADN. Le nouveau laboratoire a confirmé que les analyses de sang de mouton ont été exécutées le 4 juin et que les résultats seront bientôt disponibles. Une fois que les éleveurs auront reçu les résultats d'analyse, ceux qui n'ont pas respecté les conditions des tests de filiation au cours de la dernière année seront contactés par la SCÉM.

Loi sur la généalogie des animaux :

Les membres du conseil de la SCÉM se réuniront à la fin de juin avec John Ross, directeur à Agriculture et Agroalimentaire Canada, pour lui parler de cette loi et de son importance pour les éleveurs d'ovins de race pure. Veuillez donc adresser vos questions ou commentaires à votre directeur provincial de la SCÉM le plus tôt possible.

Afin de demeurer sur la liste d'envoi, il est important d'être un membre en règle de la SCÉM et d'avoir une adresse de courriel active. Veuillez renouveler votre adhésion annuelle dès maintenant en contactant la SCEA en ligne au www.clrc.ca ou en appelant Lorna Woolsey au 1-877-833-7110 poste 306 (pour le service en français, contactez LauraLee Mills au poste 314).